

■ **Raski S. à r. l.**, à La Chaux-de-Fonds, travaux de déneigement. (FOSC du 21.01.2002, p. 9). La société est déclarée dissoute d'office en vertu de l'article 88a ORC. Par conséquent, sa raison sociale devient: **Raski S. à r. l. en liquidation**. Liquidateur: l'associé-gérant Tschäppät Paul, sans domicile connu, lequel continue à signer collectivement à deux.

Journal no 821 du 28.03.2002
(00415224 / CH-645.1.003.807-5)